

## Pierre Poivre dans les archives Jussieu du Muséum d'Histoire Naturelle (ainsi que Fusée-Aublet et l'abbé Galloys)

---

Par Jean Paul Morel

Nous avons consulté dans le fonds Jussieu du Muséum, les pièces que nous estimions susceptibles d'intéresser la biographie de Pierre Poivre, (Jus 1, 5, 16-18), et nous transcrivons ici les passages où il est question de Pierre Poivre, et également quelques autres extraits concernant l'abbé Galloys et Fusée-Aublet, deux hommes qui furent en relation avec Pierre Poivre. Tous les extraits retenus, proviennent de lettres adressées par Antoine-Laurent de Jussieu à sa mère Jeanne Pallier ; lui habite avec son oncle Bernard de Jussieu à Paris, elle est veuve de Christophe, le frère aîné de Bernard, elle habite à Lyon.

C'est la thèse de l'Ecole des Chartes de Mme Louise Audelin : *Les Jussieu. Une dynastie de botanistes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, qui nous a orienté vers le fonds Jussieu du Muséum. Cette thèse nous apprend que Pierre Poivre était un ami de la famille Jussieu, des Lyonnais comme lui, mais les extraits ici retranscrits (nous avons consulté toutes les références de la thèse), ne témoignent pas de relations aussi intimes que ce que Mme Audelin écrit : « Poivre était un ami personnel de la famille Jussieu et particulièrement de Christophe » (p.251), ou encore « Pierre Poivre, l'ami fidèle de la famille » (p.358). En particulier nous aurions aimé pouvoir confirmer : « et lorsqu'il [Poivre] étudia l'histoire naturelle avant de partir en mission en Chine, il bénéficia tout naturellement des leçons des frères Jussieu » (p.251). Aucun document en ce sens, le conditionnel est nécessaire quoique cela soit fort probable.

C'est en juillet 1765 qu'Antoine-Laurent vient s'installer à Paris, rue des Bernardins chez son oncle Bernard qui occupe la chaire de botanique au Jardin du Roi ; il vient y faire ses études de médecine, après avoir terminé sa scolarité à Lyon. Dans les premiers extraits, Poivre est alors à Lyon, Antoine-Laurent vient d'arriver à Paris après quelques jours passés à Lyon où il a eu l'occasion de voir Poivre. Puis on apprend l'arrivée à Paris de Poivre qui est reçu par le ministre et qui s'en retourne à Lyon sans que l'on sache bien de quoi il a été question au ministère. A Lyon, mariage de Poivre, puis son arrivée à Paris en compagnie de sa jeune épouse. On apprend alors qu'il a été nommé intendant à l'Isle de France. Puis son départ pour Lorient retardé pour cause de crise de goutte, sa chute douloureuse à l'occasion de l'inspection d'un vaisseau. Silence le temps du séjour de Poivre à l'Isle de France. Cinq ans plus tard, Antoine-Laurent informe sa mère de l'arrivée de Poivre à Paris, de sa femme qui ne s'y est pas attardée pour aller accoucher à Lyon. Enfin il évoque les accusations qui obligent Poivre à demeurer à Paris, jusqu'au moment où il peut enfin gagner la Fréte blanchi de toute accusation et avec une confortable pension.

Nous avons noté que dans plusieurs lettres, Antoine-Laurent, dans ses formules de politesses, envoie ses salutations aux Lasausse. Ces Lasausse pourraient bien être parents de Pierre Poivre qui eut toute sa vie des relations suivies avec une famille du même nom qui lui était alliée par son oncle Jean Poivre, époux d'une Marie Lasausse.

La thèse de Mme Audelin fait état d'un document important pour nous<sup>1</sup>. Il s'agit d'un acte rédigé en fin d'année 1758, quelques jours après la mort le 12 décembre 1758 de Christophe de Jussieu (le père d'Antoine-Laurent) par lequel la sénéchaussée de Lyon confie la tutelle des enfants du défunt à son épouse Jeanne Pallier. L'important pour nous est de savoir que Pierre Poivre était présent, témoin de cette acte administratif. Ainsi il existait bien une proximité entre Poivre, Christophe de Jussieu, sa femme et son fils Antoine-Laurent.

En supplément nous transcrivons une note d'Antoine de Jussieu (c'est le cadet de Christophe, l'aîné de Bernard, le premier Jussieu à avoir régné sur le Jardin du Roi, décédé quelques mois avant Christophe) où il donne son avis sur ce qu'il conviendrait de faire pour ne plus être obligé d'acheter des Hollandais le gérofle dont ils ont le monopole. Cet avis pourrait bien avoir été entendu par le jeune séminariste Pierre Poivre.

---

<sup>1</sup>Ms Jus 64 : papiers de Jeanne Pallier. (Nous n'avons pas jugé nécessaire de consulter nous-mêmes ce document.)

**Paris le 11 avril 1766** - « A mon retour j'ai trouvé mon oncle [Bernard de Jussieu] bien portant à son ordinaire, [...] il vous prie aussi de bien faire ses compliments à M. Poivre quand vous le verrez, et j'espère que vous voudrez bien lui faire agréer mes respects et l'assurer de ma reconnaissance pour les bontés qu'il a eues pour moi lorsque j'étais à Lyon. [...] Permettez que ma tante, mon frère et ma sœur, les familles Carron et Vernon trouvent ici les assurances de mon respect, de même que MM. Girin, La Sausse, etc. »

**Paris, 2 mai 1766** - « Je vous prie de faire agréer à Mr Poivre les compliments de mon oncle et mes respects »

**Paris, 31 mai 1766** - « Quand vous verrez M. Goy, je vous prie de vouloir bien l'assurer de mes respects et de la part que je prends à son accident. Je vous prie d'en faire autant à l'égard de MM. Girin, La Sausse, Garaniol, et de ceux qui me font la grâce de penser à moi »

**Paris, ce 20 juin 1766** - « Vous m'aviez chargé de voir M. Poivre et M<sup>e</sup> Fabre, comme je ne savais pas leur adresse, j'ai pris le parti d'aller les attendre à la diligence à leur arrivée, et j'ai eu l'honneur de les saluer. Je n'ai eu que le temps de dire bonjour à M. Poivre, il a disparu pendant que je saluais M<sup>e</sup> Fabre, et je ne l'ai plus revu. Je ne sais pas où il demeure. Il n'est pas encore venu voir mon oncle. »

**Paris, 30 juin 1766** - « J'ai vu dernièrement M. Poivre qui est venu voir mon oncle qui l'a bien reçu. M. l'abbé Galois [Galloys] s'y est aussi trouvé en même temps. Il n'a point encore obtenu jusqu'à présent de bénéfice, le Roi lui a seulement fait donner depuis peu deux mille écus de gratification pour payer les frais de son voyage, et mon oncle trouve qu'il a plus qu'il ne mérite, soit dit en secret ; il a vendu tout ce qu'il a apporté de Chine et n'a donné au Jardin du Roi que quelques misérables graines qui comme vous voyez lui ont été payées bien chères. J'irai voir M. Poivre un de ces jours à présent que je sais sa demeure. [...] Vous me marquez dans votre dernière lettre que vous croyez que M. Poivre va succéder à M. de Lally ; c'est que vous confondez commandant avec intendant. M. de Lally était commandant, et M. Poivre ne pourrait être qu'intendant. Quelques personnes le voient proposé et avec raison comme un homme très propre pour être intendant dans les Isles de France et de Bourbon. Mais je ne crois pas que ce soit cette raison qui l'a fait venir ici. L'on dit que le ministre l'a mandé pour avoir simplement ses avis et ses éclaircissements pour l'établissement de ces îles. L'on dit que M. Parent a un peu de part à tout cela. Il vient aussi chercher le cordon de St Michel qu'il désirait depuis longtemps. Tout ceci n'est que bruit et conjecture, et je ne vous en certifie aucunement la vérité. Mon oncle ne lui a point demandé le sujet de son voyage. »

**Paris, ce 23 juillet 1766** - « J'ai fait part à mon oncle Bernard du mariage futur de M. Poivre dont on parlait déjà ici. Je ne sais pas trop comment vont ses affaires, les uns disent qu'on lui a offert l'intendance des Isles de France et de Bourbon, et qu'il l'a acceptée ; les autres assurent qu'il n'en est rien, et l'on ne sait à quoi s'en tenir. Mon oncle qui n'est point curieux des affaires d'autrui ne lui en parle jamais.

**Paris, 23 août 1766** - « M. Poivre s'est chargé de vous remettre cette lettre, il doit partir lundi prochain 25 du courant. Il est nommé comme vous le savez peut-être à l'intendance de l'Isle de France, et il doit y passer dans peu, ainsi il restera peu de temps à Lyon. »

**Paris, 13 octobre 1766** - « Je lui ai marqué, comme vous l'aurez vu dans sa lettre, que M. Poivre est arrivé à Paris en bonne santé avec Mme son épouse. Il me dit qu'il n'avait pu vous voir à cause que vous étiez en campagne, mais que vous lui aviez écrit pour savoir un peu des nouvelles de votre fils, et qu'il vous en avait donné de bonnes. Il n'est pas encore venu voir mon oncle depuis son arrivée, mais j'ai été une fois avec mon oncle pour le voir, et il n'y était pas. Il m'a chargé de vous bien faire ses compliments quand je vous écrirai. »

**Paris, 14 novembre 1766** - « J'ai vu plusieurs fois M. Poivre et une fois seulement Madame son épouse qui paraît assez aimable ; elle est toute jeune. Ils m'ont fort chargé de vous faire leurs compliments quand je vous écrirai. M. l'abbé Galois [Galloys] m'a prié de vous apprendre qu'il avait

obtenu aux fêtes de la Toussaint une pension de mille écus sur l'évêché de Cahors. Comme vous voyez, avec la patience, on vient à bout de tout. Il en avait déjà obtenu, comme je vous l'ai, je crois, déjà marqué, une gratification de dix mille livres. D'ailleurs il avait très bien vendu ses coquilles et tout ce qu'il avait apporté de Chine. Jugez si le pauvre abbé est bien à plaindre, il a pris goût aux voyages de Chine et il doit y aller encore, étant nommé conseiller à l'Isle de France où il n'a pas intention de faire un long séjour. Nota que par cette charge de conseiller il a encore quatre mille livres d'appointements. »

**Paris, 16 novembre 1766** – « transmettez ... aux Lasausse ».

**Paris, ce 26 décembre 1766** – « J'ai été voir il y a quelque temps M. Poivre qui n'était pas encore parti comme je comptais, à cause d'un accès de goutte. Je ne sais pas si à présent il est parti. »

**Paris, 21 mars 1767** - « M. Poivre est enfin parti le 10 de ce mois. Il avait quitté Paris avec la goutte ; quand il a été à Lorient, sa femme a eu la rougeole, et lui, étant allé visiter un vaisseau, s'est laissé tomber de 7 ou 8 pieds d hauteur. Il a été fort malade de cette chute, et s'est embarqué avec la fièvre. Je ne sais pas ce qui en arrivera. »

**Paris, 23 juillet 1767** – « Je commence un peu à m'accoutumer avec toutes ces plantes, et j'en connais déjà quelques-unes ; mais il ne faut pas compter, comme disait M. Poivre, que dans deux ans on puisse devenir capable de professer. Au bout de ce temps on se trouve bien loin de son compte. A propos de M. Poivre, nous n'en avons aucune nouvelle, mais je crains bien qu'il ne vienne pas à bout de son entreprise à son honneur. Son ami le chevalier Turgot triomphe ici et le pauvre M. Chanvallon est à la Bastille depuis 3 ou 4 mois. On est après instruire le procès et on croit qu'il sera entièrement justifié, mais on ne lui rendra sûrement pas tous les biens qu'il a perdus pour cette malheureuse affaire, soit à Cayenne, soit ici. [...] MM. Duchesne demandent toujours de vos nouvelles. Ils parlent toujours fraises et fraisiers<sup>2</sup>. »

**Paris, 30 juillet 1768** - « Vous pourriez peut-être avoir aussi dans peu la visite d'un autre ami que j'ai dans ce pays-ci, c'est un nommé M. Fusée Aublet qui passera par Lyon pour aller en Provence. Il est aussi fort ami de mon oncle. Il a séjourné longtemps à l'Isle de France et aussi fait un voyage à Cayenne pour connaître les plantes de ce pays. Ces différents voyages lui ont occasionné des maladies qui l'ont rendu hydropique. Cette hydropisie se dissipe insensiblement, mais il compte s'en défaire absolument en habitant quelque temps un pays chaud comme la Provence qui est son pays natal. C'est un homme qui a près de 50 ans, mon oncle l'a vu tout jeune, et mon père aussi, car il a été quelque temps à la boutique de la Platière qu'il n'a quitté que quand M. Guiraudet s'est marié. Vous pouvez peut-être aussi l'avoir vu alors. Il était fort ami de mon frère l'abbé. Je vous marque tout ceci d'avance pour que vous sachiez de quoi il s'agit si vous recevez sa visite. C'est un homme qui n'aime point les façons. Bruyset<sup>3</sup> pourra vous instruire sur son compte. Je lui remettrai une lettre pour vous qui contiendra une partie de ce que je vous marque ici. Il vous faut avertir que M. Poivre ne l'aime point, et qu'il lui rend la pareille. Cependant il ne vous dira point de mal de M. Poivre et vous pourrez lui en parler. »

**Paris, 25 mars 1769** - « Mr La Sausse n'est point en Sorbonne, mais il est je crois apprenti Sulpicien »

**Paris, 30 juin 1773** - « M. Poivre est de retour de l'Isle de France depuis environ quinze jours, je l'ai vu, il jouit d'une bonne santé et compte être à la Fréta au moi d'octobre. Sa femme est déjà partie pour aller accoucher à Lyon ; ce sera le troisième enfant dont elle le fera père. Il a déjà deux filles. Nous avons parlé de vous ; il s'intéresse toujours à ce qui regarde notre famille et a appris avec plaisir tous les changements qui se sont opérés pendant son absence. Il a ici des ennemis qui se préparent à l'attaquer ; il est désagréable pour un honnête homme qui a rempli son devoir avec exactitude, d'être exposé à des accusations et obligé de se justifier. »

---

<sup>2</sup> En août 1769, de l'Isle de France, Poivre écrivait à M. Duchesne avocat à Versailles, pour le remercier de son envoi de graines de fraisiers.

<sup>3</sup> Jean-Marie Bruyset, libraire renommé de Lyon, membre de l'Académie de Lyon.

**Paris, 2 décembre 1773** - « J'ai vu M. Poivre, son affaire ne finira guère avant la fin de janvier ; ces divers retards doivent ennuyer son épouse et son ami M. Soubry<sup>4</sup>. J'ai fait les compliments de ce dernier à mon oncle qui y a été très sensible. Vous voudrez bien lui envoyer mon frère pour lui présenter mon respect et l'assurer que je ne l'oublie point pour la sensitive. »

**Paris, [septembre<sup>5</sup>] 1775** - « Vous apprendrez peut-être encore avec plaisir que M. Poivre a surmonté tous les obstacles que ses ennemis opposaient pour écarter de lui les faveurs de la Cour. On a reconnu sa gestion de l'Isle de France pour bonne et louable, et on lui a donné en conséquence une pension de douze mille livres. Il doit partir pour la Fréta dans la semaine et aller rejoindre une jeune femme qui doit être un peu impatiente de le revoir. »

**Paris, ce lundi 27 octobre 1777** - « Je ne connais point cette madame Poivre qui est morte ; à quel degré est-elle alliée à M. Poivre de la Fréta.<sup>6</sup> »

\*

**Ms 1140 pièce n°4 :**

Mémoire sur la nouvelle espèce de clou de gérofle<sup>7</sup>,  
qui peut suppléer à celle que nous achetons des Hollandais.

[Par Antoine de Jussieu ]

Les Hollandais, depuis environ un demi-siècle, se sont mis en possession de [*illisible*] le clou de gérofle et de le vendre à toutes les autres nations. Les Anglais pour se tirer de la nécessité de l'acheter de leurs mains, ayant trouvé à la Jamaïque un petit fruit rond comme le genièvre, dont le goût et la saveur tient de celui du gérofle et de la cannelle, l'ont substitué au véritable clou de gérofle qu'ils emploient dans leurs assaisonnements, sous le nom de *poivre de la Jamaïque*.

A leur exemple nous commençons à nous en servir dans cette espèce de condiment que nous appelons *poivre assorti* ; ce qui fait insensiblement apercevoir les Hollandais que l'on tâche de se passer d'eux pour [*illisible*] des épiceries auxquelles ils donnaient le prix qu'ils voulaient.

Mais comme une espèce de clou de gérofle ayant la même pointe [*doute sur pointe*] que ce fruit, est préférable à tout autre qu'on puisse lui substituer, et que nous avons dans une de nos colonies cette espèce, voici le profit que l'on peut en tirer.

1° Que cette espèce ayant la figure, l'odeur et le goût du gérofle et lui pouvant par conséquent être substitué, peut devenir un objet considérable pour cette colonie par le débit qu'on peut en faire au-lieu du véritable gérofle.

2° Que l'observation du temps de la cueillette de cette espèce est très importante pour la faire valoir, et plus approcher du goût du véritable gérofle, lequel n'est piquant et n'a de l'odeur que parce qu'il a été cueilli vert au lieu qu'il devient presque [*illisible*] si l'on attend pour le cueillir qu'il soit mûr.

3° Que d'abord qu'il est constant que cette plante est une espèce de gérofle, il suit de là que si l'on prenait le soin d'en planter de véritable dans l'île de [*laissé en blanc*], il y a toute apparence qu'ils y fructifieraient ce qui rendrait à la colonie un profit considérable.

---

<sup>4</sup> Jean-André Soubry (1705-1775), trésorier de France de la généralité de Lyon, mais surtout érudit, grand collectionneur. Il possède à Lyon un cabinet renommé où l'on admire une riche collection d'objet d'histoire naturelle. Nous nous doutions qu'il connaissait Poivre, ce document le confirme.

<sup>5</sup> On doit pouvoir dater cette lettre du mois de septembre car c'est mi-août que les affaires qui retenaient Poivre à Paris furent terminées, et une lettre de lui, datée du 15 octobre, nous informe de sa présence à Lyon depuis peu.

<sup>6</sup> Nous n'avons pas identifié cette dame Poivre.

<sup>7</sup> Il s'agit du ravensara, épice originaire de Madagascar, qui se rapproche par son goût du gérofle. Poivre en rapportera à Bernard de Jussieu en 1757, avec une notice (Note sur le raven-sara de Madagascar par Pierre Poivre) où il explique «ce fruit tendre, séché à l'ombre, est infiniment supérieur pour l'aromate, au même fruit parvenu à maturité, & peut le disputer en aromate aux plus fines épiceries. Il serait aisé de faire à cet égard un essai qui ne coûterait que peu de soins, & pourrait peut-être nous procurer une épicerie nouvelle. » On croit lire la note d'Antoine de Jussieu qui doit dater des années 1720.

Le ravensara avait été introduit à l'île Bourbon en 1731, mais il n'y eut pas de suite, cette plante ayant alors été jugé condiment de second ordre. (*Simplets renseignements sur l'île Bourbon* par Elie Pajot, p.61. Sur Gallica)

4° Que quand même on n'aurait que la seule connaissance de l'espèce qui est dans notre île, on pourrait en tirer une autre utilité par l'usage de son [*illisible*] qui ayant vraisemblablement de l'odeur peut servir d'aromate.

\* \* \*